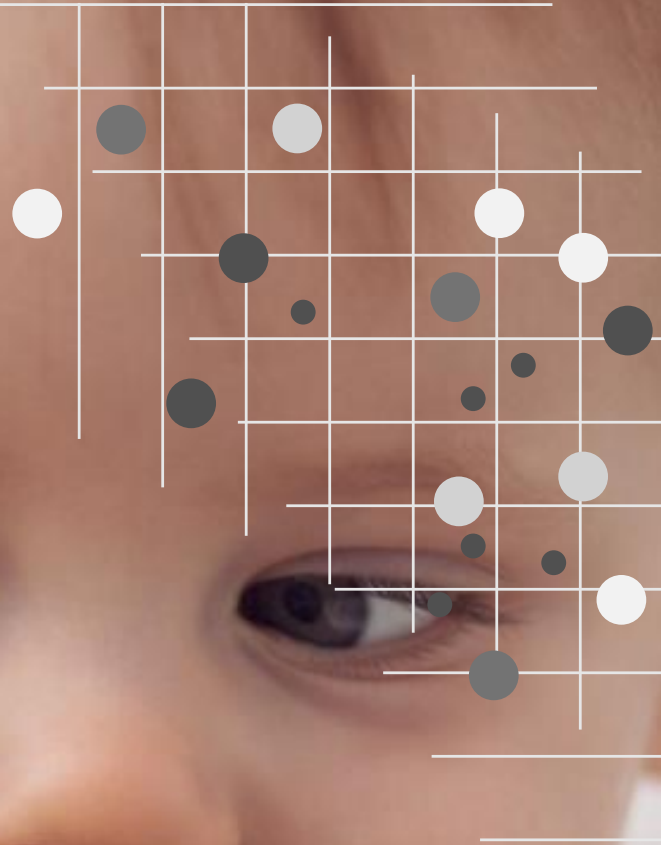


# PROJET D'ETABLISSEMENT



**Micro-crèche Maminou**  
Zone artisanale, T50 · 20250 Corte  
Téléphone : 04 95 58 21 85  
Email : [contact@creche-maminou.fr](mailto:contact@creche-maminou.fr)

[www.creche-maminou.fr](http://www.creche-maminou.fr)



# SOMMAIRE

## PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Modalités d'intégration de la crèche dans son environnement sociale et vis-à-vis des partenaires extérieurs

Une crèche au plus près des habitants 8  
Dynamique et partenariats 8

Les dispositions prises pour l'accueil des familles en parcours d'insertion sociale et professionnelle, et l'accueil des enfants en situation de handicap

Une crèche ouverte à tous 9  
Une crèche ouverte aux enfants en situation de handicap 9

Les modalités de participation des familles à la vie de l'EAJE et les actions de soutien à la parentalité proposées

Soutenir la parentalité 10  
Répondre à la demande d'information et au questionnement des parents 10  
Des supports de communication 10  
Des temps de rencontres collectives 10  
Créer des moments de partage 11

La démarche en faveur du développement durable

Une crèche ancrée dans une démarche en faveur du développement durable 11

## PROJET D'ACCUEIL

Les prestations d'accueil proposées

Les accueils réguliers 14  
Les accueils occasionnels 14  
Les accueils d'urgence 14

## Les compétences professionnelles mobilisées

L'équipe éducative	15
Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)	15
Les apprentis et stagiaires	16
Le travail d'équipe	16
Réflexion et organisation du travail d'équipe	17
Les réunions d'équipe	17
La formation des professionnels	17
Les outils de l'équipe	18
Les temps d'analyse de la pratique	19
L'ouverture du projet vers l'extérieur	19
L'accueil des enfants à besoins spécifiques	
L'enfant en situation de handicap	19
L'enfant atteint d'une maladie chronique	21

## PROJET EDUCATIF

La charte nationale d'accueil du jeune enfant	23
Le principe de mixité, égalité filles garçons	23
Les temps fort d'une journée	24
<b>L'accueil</b>	24
Le premier accueil	24
La période de familiarisation	24
L'accueil au quotidien	26
Les transmissions	27
<b>Le soin</b>	27
Les temps de change et de soin	28
L'acquisition de la continence	28
Règles d'hygiène et de santé	28
<b>Le développement de l'enfant</b>	29
La socialisation	29
La psychomotricité libre	30
<b>L'éveil</b>	31
Le sens des activités	31
Les objectifs des activités	31
Au niveau sensori-moteur	31
Au niveau socio-éducatif	31
Au niveau intellectuel	32

Les différents types d'activités	32
Les activités libres	32
Les activités collectives	32
Les activités en ateliers	33
Les activités en extérieur	33
<b>Le bien être</b>	34
Les repas	34
Pour les plus petits	34
Pour les plus grands	34
Le sommeil	35
Respect des rythmes du sommeil	35
Temps de repos en début d'après midi	36
Une ambiance, un rituel pour s'endormir	36
Conclusion	37
Annexes	38
Mise en place de bonnes pratiques	39
Fiches de postes	42





La crèche permet une qualité d'accueil adaptée au rythme de chaque enfant accueilli, d'être à l'écoute du projet parental, de pouvoir offrir aux familles un soutien et un accompagnement personnalisé.

La crèche s'engage à mettre en œuvre la charte nationale d'accueil mentionnée à l'article L214-1-1 du code de l'action sociale et des familles en respectant les dix principes pour accueillir les jeunes enfants et leurs familles, de la naissance à six ans.

Le projet d'établissement s'articule sur 3 axes : **le projet social et de développement durable, le projet d'accueil et le projet éducatif.**

Il a pour but de décrire la vie de la crèche, son fonctionnement, ses pratiques éducatives et ses valeurs.

Il guide les actions, les gestes quotidiens des professionnels auprès des enfants et permet d'apporter une cohésion dans le travail de nos équipes. Ces projets sont, en ce sens, un gage de qualité de l'accueil proposé.

Le jeune enfant, sa famille ainsi que nos équipes de professionnels sont au cœur de nos préoccupations.

Ce projet d'établissement est une base de travail et de réflexion en constante évolution et régulièrement actualisée. Il favorise le développement des pratiques et des connaissances au sein de l'établissement.

Les professionnels de la crèche bénéficient de formations continues (Premiers secours, HACCP, la communication bienveillante, la gestion des conflits...) afin de promouvoir et développer leurs compétences, mais également pour garantir la qualité d'accueil des enfants et de leur famille au sein de la crèche.



# MODALITES D'INTEGRATION DE LA CRECHE DANS SON ENVIRONNEMENT SOCIALE ET VIS-A-VIS DES PARTENAIRES EXTERIEURS

Lors de la réalisation de notre étude de besoin, nous avons pu constater que sont recensées en moyenne 60 naissances par an dans la population domiciliée sur la ville de Corte et ses environs.

Le potentiel d'enfants de moins de 3 ans à qui s'adresse l'offre de garde, se situe autour de 106 enfants chaque année.

Notre crèche se situe dans une zone où la densité de population dans le territoire d'implantation est de 9 868 habitants (Centre Corse). (*Données geoportail.gouv.fr / statistiques-local.insee.fr*)

L'offre en matière d'accueil du jeune enfant à est constituée de :

- 1 établissement multi-accueil
- 1 crèche
- 16 assistantes maternelles en activité
- 1 maisons d'assistantes maternelles
- 1 RAM

L'ensemble de ces modes de garde représente un nombre de places couvertes estimées à 52 places, soit un taux de couverture global théorique de 59%.

En dépit de ce nombre de structures d'accueil collectif et individuel présentes sur la commune, le potentiel théorique d'enfants sans mode de garde demeure encore très significatif et peut être estimé à une moyenne de 46 enfants chaque année.

Les différentes enquêtes en temps réel effectuées auprès des établissements existants ont démontré et confirmé que la grande majorité de ces structures présentaient une capacité d'accueil saturée sur un horizon moyen d'une année.

Aussi, la crèche Maminou sur la commune de Corte renforce et élargit l'offre de garde déjà existante. Nous nous situons ainsi dans la diversité et la complémentarité de l'offre d'accueil proposée aux familles. Notre volonté est de proposer un service de proximité aux familles de Corte mais également des communes voisines proches ; ceci afin de contribuer favorablement à la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale des parents.

## Dynamique et partenariats

Localement, la crèche souhaite donc s'intégrer dans la dynamique de la ville de Corte et s'inscrire dans la collaboration avec les différentes structures accueillant du jeune public (médiathèque, ludothèque, théâtre...). Ce faisant, nous souhaitons mettre en place différents projets et nous espérons ainsi accueillir régulièrement des intervenants extérieurs au sein de la crèche (conteurs, musiciens...). Tous les projets menés seront pensés et élaborés en réflexion avec l'équipe de professionnels et les partenaires extérieurs, toujours dans le respect des besoins et du bien-être du groupe d'enfants accueilli.

# LES DISPOSITIONS PRISES POUR L'ACCUEIL DES FAMILLES EN PARCOURS D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE, ET L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

## Une crèche accessible à tous

La structure s'engage à accueillir tout enfant dont les parents bénéficient des minimas sociaux ou dont les revenus sont inférieurs à 20.000€ par an grâce à la mise en place d'une tarification modulée.

La crèche Maminou offre une réelle possibilité d'accueil individualisé avec 12 places et un taux d'encadrement adapté.

En effet, l'équipe éducative est composée de 4 professionnelles de la Petite Enfance. À partir de 4 enfants seront systématiquement présentes 2 professionnelles, alors que l'encadrement sera optimisé lors des moments forts de la journée (repas, sorties, etc.) et permettra de garantir un accueil cohérent de qualité.

## Une crèche ouverte aux enfants en situation de handicap

Conformément à l'article R 2324-17 du Code de la Santé Publique, la structure veillera à concourir à l'intégration sociale des enfants en situation de handicap ou porteurs de maladies chroniques.

Cet accueil sera étudié, au cas par cas, avec les parents et les professionnels en charge de l'enfant, en fonction des possibilités de la structure et compte tenu du handicap ou de la maladie. L'accueil et la prise en charge des familles dont les enfants sont en situation de handicap nécessitent un accompagnement professionnel et bienveillant. Les professionnels de la crèche seront sensibilisés et formés à la prise en charge des enfants en situation de handicap (langage des signes, portage...). L'inclusion d'enfants ayant des besoins spécifiques est indissociable d'une relation de confiance entre les familles et les professionnels.

Un réseau de professionnels, à définir au cas par cas (Médecin référent, ergothérapeute, psychologue, psychomotricien, ostéopathe...), pourra donc être sollicité par les familles ou par les professionnels afin d'accueillir au mieux les enfants en situation de handicap.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) sera élaboré à l'admission de l'enfant, selon l'appréciation des professionnels de la structure et en partenariat avec les professionnels extérieurs. Il sera signé et validé par les parents, le médecin référent et la référente technique de la crèche. Il tient compte des prescriptions et des recommandations du médecin traitant de la famille.

# LES MODALITÉS DE PARTICIPATION DES FAMILLES A LA VIE DE L'EAJE ET LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA PARENTALITÉ PROPOSÉES

## Soutenir la parentalité

La crèche, en tant que structure d'accueil du jeune enfant, a un rôle essentiel à jouer dans l'accompagnement des parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, et dans la mise en place d'actions visant à favoriser l'entraide et les échanges entre parents.

L'équipe de professionnels porte également une vigilance accrue dans la détection des éventuels soucis de développement, cognitif ou relationnel, qui peuvent être vécus par les tout-petits. Cette vigilance s'étend également à la détection de difficultés éducatives, sociales ou financières pouvant être rencontrées par la famille.

Les observations de ces situations seront abordées en équipe afin de réfléchir et construire l'accompagnement le plus adéquat possible à proposer aux familles, et si nécessaire de les orienter vers des partenaires ou des professionnels compétents.

Le référent santé et accueil inclusif prend également part à la réflexion en accompagnant et guidant l'équipe sur ces sujets.

## Répondre à la demande d'information et aux questionnements des parents

- Des supports de communication

Il est important de mettre à la disposition des parents des outils d'expression et de communication afin de :

- Prendre en compte l'évaluation des parents par un questionnaire de satisfaction.
- Communiquer avec familles par le biais d'un panneau d'affichage à l'entrée sur lequel sont mis les menus, les sorties éventuelles, les dates importantes et les nouveaux événements.
- Distribuer des informations écrites ponctuelles et initier des échanges informels.
- Mettre en place un cahier de vie faisant le lien entre la crèche et la maison (transmissions).

- Des temps de rencontres collectives

Après les vacances d'été, une nouvelle année démarre. À cette occasion une réunion de parents est généralement mise en place. Elle pourra se dérouler de la manière suivante :

- Présentation du projet d'établissement
- Présentation du thème et des projets pédagogiques prévus tout au long de l'année.
- Présentation de l'organisation des journées et du quotidien des enfants.

- Échanges et réponses aux questions des parents.

La référente technique a aussi la possibilité de proposer des débats sur des thèmes qui questionnent les parents. En lien éventuellement avec le référent santé et accueil inclusif de la crèche, elle pourra également solliciter un intervenant extérieur pour traiter de sujets spécifiques et relevant de compétences professionnelles tels que le sommeil, la propreté, l'alimentation, les limites, le développement de l'enfant...

- Créer des moments de partage

Collaborer avec les parents et les intégrer à la vie de la structure est un apport essentiel à la vie dans la crèche.

Ce partenariat permet à l'enfant de se sentir bien au sein du lieu d'accueil.

Ainsi, il est également important de créer des moments de partage et de permettre aux parents de rencontrer d'autres parents.

Les parents seront encouragés à participer à la vie de la crèche au travers :

- D'une présence encouragée à l'occasion de l'organisation de l'anniversaire de leur enfant au sein de la structure d'accueil.
- De l'accompagnement de sorties ou de l'invitation à des fêtes organisées.
- De proposition d'animation d'atelier

## **LA DÉMARCHE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une crèche ancrée dans une démarche en faveur du développement durable, inscrite dans une démarche en faveur du développement durable.

Conscients que les actions d'aujourd'hui sont les enjeux de demain, il est important d'intégrer cette dimension de développement durable dans les projets de nos structures. Nous agissons quotidiennement afin de préserver la santé des jeunes enfants accueillis, d'assurer des conditions de travail respectueuses de la santé, du bien-être et de la sécurité du personnel.

Enfin, nous portons résolument un ensemble de valeurs citoyennes à transmettre aux générations futures.

L'adhésion des équipes professionnelles constitue un point essentiel pour la réussite de la démarche en faveur du développement durable.

La sensibilisation, l'information et la formation de l'ensemble du personnel garantissent l'appropriation du projet impulsé par le gestionnaire et le réseau.

Au sein de nos crèches, nous encourageons et favorisons toutes les initiatives en lien avec le développement durable.

Référent interne en la matière, une personne ressource est identifiée au sein de la crèche. Elle veillera à faire vivre les actions en faveur du développement durable. Elle pourra s'appuyer sur l'équipe et proposer des groupes de travail afin de définir les mesures mises en œuvre au sein de la crèche.

Plusieurs actions sont mises en place au sein de notre structure afin de valoriser les bonnes pratiques de développement durable.

*Voir les annexes pour plus d'informations.*





# LES PRÉSTATIONS D'ACCUEIL PROPOSÉES

## Les accueils réguliers :

Sont proposés aux parents en fonction du nombre d'heures de prise en charge de l'enfant, et de l'amplitude horaire de la crèche. Des contrats réguliers de 5h30 à 55 heures hebdomadaires sont envisageables, le but étant de répondre aux besoins variés des parents : une ou deux journées d'accueil par semaine, ou cinq journées hebdomadaires, par exemple, sont possibles. Les contrats réguliers fixent de manière précise les jours qui sont fréquentés par l'enfant, ainsi que la plage horaire exacte du temps de présence de l'enfant à la crèche.

## Les accueils occasionnels :

Permettent aux familles de confier leur enfant à la crèche en fonction des places disponibles, c'est-à-dire sans jours ni horaires précis. Les familles peuvent être contactées en fonction des possibilités d'accueil, d'un jour ou d'une semaine à l'autre.

Elles peuvent également solliciter l'équipe par téléphone pour la réservation de créneaux en fonction de leurs besoins. L'accueil occasionnel doit se faire dans le respect et l'intérêt de l'enfant. Une période d'adaptation sera proposée au même titre qu'un enfant accueilli en contrat régulier.

## Les accueils d'urgence :

Permettent aux familles ayant besoin d'un accueil en urgence de confier leur enfant à la crèche (en cas d'hospitalisation, de maladie, de familles au chômage et retrouvant du travail...).

La crèche veille à l'accueil des enfants de familles en situation de pauvreté et de précarité et/ou en parcours d'insertion sociale et professionnelle.

*Cf Annexe Tarification et règles de mensualisation.*

La crèche, dans le respect du décret n°2021-1131 du 30 août 2021, dispose d'un agrément pour l'accueil de 12 enfants, avec la possibilité d'un accueil en surnombre n'excédant pas 115% de la capacité prévue et ce, dans le respect d'une capacité hebdomadaire de 100%. Le projet d'accueil prend en compte ce surnombre tant au niveau de l'encadrement que de l'aménagement de la crèche. L'accueil d'urgence n'est possible que sous réserve de place disponible.

# LES COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES

## L'équipe éducative

L'équipe éducative est constituée d'un référent technique présent 35 heures dans la structure, ainsi que de 4 auxiliaires « petite enfance » (diplômés CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance ou Petite enfance ou Auxiliaires de Puériculture), placés sous la responsabilité du gestionnaire. Un référent santé et accueil inclusif interviendra également à raison de 10h par an.

## Le référent santé et accueil inclusif (RSAI)

Cette fonction peut être exercée par un médecin possédant une spécialisation, une qualification ou une expérience en matière de santé du jeune enfant, une personne titulaire du diplôme d'état de puéricultrice, une personne titulaire du diplôme d'état d'infirmier disposant d'un diplôme universitaire en matière de santé du jeune enfant et d'une expérience minimale de 3 ans.

## Les missions du référent santé et accueil inclusif sont :

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles.
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les familles de la crèche puissent être associées à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, et en coordination avec le référent technique de la crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.

- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe.
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande du référent technique de la crèche, à un examen de l'enfant afin d'envisager si nécessaire une orientation médicale.
- Délivrer, lorsqu'il est médecin, le certificat médical attestant de l'absence pour l'enfant de toute contre-indication à l'accueil en collectivité.

Le référent santé et accueil inclusif peut, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

## Les apprentis et stagiaires

La crèche peut être amenée à accueillir un apprenti sur une année scolaire. Au même titre que les professionnels, le casier judiciaire de l'apprenti sera exigé. Pour faire partie de l'équipe, une personne en apprentissage doit satisfaire aux exigences suivantes : être majeure et être sous contrat d'apprentissage. **Il fait donc partie des effectifs salariés de la crèche mais ne compte pas dans le taux d'encadrement.**

Par ailleurs, une personne en apprentissage est par définition inexpérimentée, en situation d'apprendre un métier, elle doit de ce fait toujours être accompagnée dans sa pratique quotidienne. L'apprenti ne sera pas laissé seul en responsabilité d'un groupe d'enfants et ne sera jamais le seul professionnel présent dans la structure.

Les stagiaires sont accueillis dans le cadre de leur formation, dans le respect du projet d'établissement, et après la signature d'une convention entre l'école du demandeur de stage et la crèche. Le casier judiciaire sera systématiquement demandé

Chaque stagiaire est suivi et placé sous l'autorité d'un tuteur, membre de l'équipe, et professionnel diplômé de la petite enfance (EJE, Auxiliaire de Puériculture, CAP Accompagnant Éducatif Petite Enfance).

Son livret d'accueil est élaboré par la crèche, et lui est transmis dès son premier jour. Il est systématiquement invité par l'équipe à se présenter aux parents dès le premier jour. Il ne peut en aucun cas se substituer à un membre de l'équipe permanente. Il ne peut en aucun cas prendre d'initiative, ni de décision concernant un enfant, ou une demande parentale.

## Le travail en équipe

La cohésion d'équipe est la base d'une bonne cohérence éducative. Au cœur de cette dernière se trouve la qualité de la communication, qu'il s'agisse de la communication au sein de l'équipe (capacité à interagir, importance de la tolérance, de la complémentarité et de la mise en commun des compétences) ou de la transmission aux parents.

Quelques principes de base et une bonne réflexion vont contribuer à alimenter une dynamique relationnelle et un esprit d'équipe :

- Dialogue et capacité à se remettre en question : échanger librement et ouvertement sur le plan professionnel, clarifier les situations d'incompréhension et de désaccord en matière pédagogique.
- Confiance mutuelle : être solidaire dans l'organisation du travail et dans la répartition des tâches.
- Concertation : privilégier la collégialité dans le processus de décisions et favoriser un esprit de communication et d'échange.
- Complémentarité dans l'équipe : mettre en commun les compétences, les expériences et les formations ; ce qui va permettre un engagement de chacun dans la réflexion et l'action.
- Hiérarchie dans les responsabilités : pas dans le commandement, ni dans l'obéissance
- Importance des réunions pour structurer le travail en équipe, anticiper les actions et donner plus de cohérence aux activités et permettre la libre expression
- Convivialité
- Importance de l'auto-évaluation des professionnels : savoir se remettre en question et considérer chaque membre de l'équipe comme une personne essentielle à la bonne marche de la crèche

## Réflexions et organisation du travail d'équipe

La réflexion va aider les membres du personnel à prendre du recul par rapport à l'action au profit d'une meilleure cohérence dans la prise en charge de l'enfant.

### · Les réunions d'équipe

Organisation de réunions mensuelles entre l'équipe et la référente technique : il s'agit de favoriser l'implication par l'écoute et l'échange, tout en responsabilisant chaque professionnel dans l'élaboration et le suivi du projet individualisé de chaque enfant.

Ces réunions constituent un espace de communication régulier pendant lesquelles les membres de l'équipe peuvent s'exprimer librement sur leur vécu avec les enfants et exposer les questionnements quotidiens de la prise en charge.

Ces temps de réunion vont permettre à toute l'équipe de trouver des solutions aux situations évoquées et de mener un travail de réflexion sur leurs pratiques éducatives au quotidien.

Elles sont également des moments où la parole se libère, où l'information circule et où la formation s'exerce.

Elles sont tout autant un outil pour travailler des projets communs. Et bien entendu, ces réunions servent de lieu de rencontre et de communication entre les différents professionnels.

Elles peuvent se tenir à des fréquences et périodicités différentes selon la bonne marche de la crèche.

### · La formation des professionnels

Chaque personne dispose d'une fiche de poste qui lui permet d'avoir une vision sur le travail à effectuer.

Lors d'un entretien individuel avec le responsable de la structure, le professionnel pourra, à l'aide de la fiche de poste, s'évaluer et se fixer des objectifs pour l'avenir. Il permettra aussi au professionnel et au responsable de déceler les besoins en termes de formation individuelle.

Les réunions d'équipe vont aussi aider les professionnels à prendre du recul sur leurs pratiques afin d'en tirer des conclusions et pouvoir enrichir leurs actions par la suite. L'échange avec l'équipe est essentiel et amène une autre perception de la réalité professionnelle.

Afin de proposer un accueil de qualité, il est aussi important de permettre à chaque personne de suivre des formations continues obligatoires pour la sécurité comme les premiers secours ou les normes HACCP, mais aussi sur d'autres thèmes comme les douces violences, le jeu et les enfants, etc....

Il s'agit d'assimiler de nouvelles connaissances et mener un travail de réflexion pédagogique. Lors des réunions d'équipe, un temps sera consacré à la retransmission des informations et pratiques acquises.

#### · Les outils de l'équipe

Les outils cités ci-dessous vont permettre d'organiser le travail d'équipe et de maintenir une certaine cohésion :

- Le classeur des protocoles
- Le cahier de transmissions utile aux parents, mais aussi à l'équipe pour garder une continuité dans la prise en charge de l'enfant au sein du groupe
- Les classeurs des comptes rendus de réunions permettent aux professionnels de s'y référer lorsqu'un doute subsiste face aux décisions prises, en cas d'absence ou de nouvelle arrivée
- Un livret d'accueil est remis et signé par chaque stagiaire le jour de son arrivée afin de les accompagner au mieux dans la découverte des professions de la Petite Enfance
- Le cahier de sécurité
- Le projet pédagogique modifié et retravaillé chaque année
- Des fiches d'activité
- Le cahier d'infirmier
- Le cahier d'équipe

Par exemple, on pourra préparer une fiche d'activité avec ces mentions :

- Objectifs de l'activité
- Préparer l'activité
- Présenter l'activité, éventuellement initier l'enfant à une activité nouvelle tout en lui permettant une participation passive
- Démarrer l'activité
- Orienter, donner des consignes, marquer des étapes
- Accompagner, verbaliser, relancer
- Observer
- S'adapter : se laisser de la marge par rapport à son objectif initial, la priorité étant le besoin des enfants dans l'instant présent et non la production finale
- Prévenir les enfants de la fin imminente de l'activité

- Conclure, terminer l'activité

Selon l'activité, la présenter au groupe, afficher les réalisations, mettre en valeur ce qui a été fait (le transmettre aux parents par exemple).

Cette liste peut permettre une évaluation personnelle post-activité afin de prendre conscience des insuffisances et des axes d'amélioration.

Elle peut aussi être la base pour élaborer des fiches d'activités établies dans le but de construire progressivement un « catalogue » d'activités.

## Les temps d'analyses de la pratique

Des temps d'analyses de la pratique seront proposés à l'équipe de professionnels de la crèche à raison de 6 heures minimum annuelles ; dont 2 heures par quadrimestre.

La personne qui animera les séances d'analyse des pratiques professionnelles ne fera pas partie de l'équipe encadrante de la crèche et n'aura pas de lien hiérarchique avec ses membres, ceci afin d'apporter un regard neutre et extérieur et de faciliter les échanges.

Les séances d'analyse de pratiques professionnelles seront animées par un professionnel ayant une qualification définie par arrêté du ministre chargé de la famille.

## L'ouverture du projet vers l'extérieur

Il est intéressant de travailler en partenariat avec d'autres structures ou professionnels tant dans l'animation que dans le milieu social ou médical.

Cette démarche est bénéfique pour le processus de socialisation de l'enfant et permet d'accroître le champ des compétences des membres du personnel.

A ce titre, il est envisagé de faire venir des intervenants externes dans le cadre d'animations qui sortent du champ de compétence du personnel encadrant (éveil musical, corporel, etc...)

Ce sujet est à construire par les membres de l'équipe et selon les projets et les besoins de chacun.

# L'ACCUEIL DES ENFANTS A BESOINS SPECIFIQUES

## L'enfant en situation de handicap

Pour faciliter et organiser la prise en charge d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie nécessitant une attention particulière au quotidien, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) est mis en place avec les parents, les professionnels qui suivent l'enfant (médecin traitant, référent santé de la structure, psychomotricien ou psychologue) et les membres de l'équipe éducative de la structure.

**Ce projet est adapté aux besoins de l'enfant et révisé au fur et à mesure de l'évolution de son état de santé.**

Dans un premier temps, une réunion entre l'ensemble de l'équipe et les parents est mise en place afin que chacun puisse s'exprimer sur les potentialités de l'enfant et son stade de développement. La stimulation et l'encouragement étant essentiels pour son bien-être et son développement, les activités d'éveil sont donc adaptées afin d'éviter de mettre l'enfant en situation d'échec.

Une collaboration entre les professionnels qui accueillent l'enfant et le service de la Protection Maternelle et Infantile (ou les services compétents dans l'accompagnement de la prise en charge de l'enfant en situation de handicap) permet de coordonner avec précision les différentes actions qui sont mises en place.

Nous énonçons, ci-dessous, les dispositifs particuliers qui peuvent être mis en place pour l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique :

L'enfant en situation de handicap est accueilli au sein de la crèche avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Celui-ci est établi conjointement avec les parents, le gestionnaire ou le référent technique, le médecin de l'enfant et le médecin référent de la structure.

- Dans un premier temps, les parents sont reçus par le référent technique et le médecin référent afin de les accompagner dans leurs réflexions et d'évaluer, de manière précise, les besoins de l'enfant lors de son accueil au sein de la crèche.
- À l'issue de ce rendez-vous, l'équipe et le référent santé évaluent les conditions d'accueil qui peuvent être proposées à l'enfant, en fonction de la nature de son handicap, mais également en fonction des compétences de l'équipe à l'accueillir de façon pérenne.
- Un accompagnement et/ou un suivi personnalisé, avec des services spécialisés, peut alors être mis en place au sein de la structure si le médecin traitant de l'enfant le prescrit.

**Cette prise en charge vient alors s'inscrire dans le fonctionnement de la crèche.**

**Ainsi, l'enfant en situation de handicap peut, de manière individuelle, trouver sa place au sein du groupe et être accueilli dans le respect de ses besoins physiologiques, affectifs, cognitifs, psychomoteurs et sociaux.**

Un accompagnement pourra être demandé au CAMSP de secteur (pour l'aménagement dans la crèche par exemple), si la famille le souhaite. Les parents seront initiateurs et partie prenante de la prise en charge de leur enfant avant et pendant toute la durée de l'accueil de leur enfant dans la crèche.

Des professionnels (éducateur spécialisé, kinésithérapeute, infirmières...) pourront se joindre à ces réflexions (ou être invités à voir l'enfant pendant son accueil) en fonction du type de handicap : avec l'accord des parents, du ou des médecins et de la référente technique. En cas de handicap spécifique ou très lourd, le personnel pourra être accompagné par un organisme extérieur (exemple : CAMSP).

L'équipe veillera à la santé, à la sécurité et au bien-être de tous les enfants accueillis et cela toujours en étroite relation avec les parents et leur médecin de famille, si cela est nécessaire. Ainsi, de manière individuelle, l'enfant en situation de handicap trouvera sa place au sein du groupe et sera accueilli dans le respect de ses propres besoins vitaux et affectifs.

## L'enfant atteint d'une maladie chronique

L'enfant atteint de maladie chronique (d'asthme, d'allergie ou d'intolérance alimentaire par exemple) est accueilli au sein de la crèche avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (PAI).

Celui-ci est établi conjointement avec les parents, le gestionnaire ou le référent technique, le médecin de l'enfant et le référent santé de la structure : Le PAI précise les adaptations qu'il est nécessaire d'apporter à la vie de l'enfant pendant son temps de présence au sein de la crèche, à savoir :

- Les régimes alimentaires à appliquer
- Les aménagements d'horaires, si nécessaire
- Les dispenses de certaines activités incompatibles avec sa santé
- Les modalités d'utilisation des médicaments
- La description des signes possibles d'aggravation des symptômes
- Les gestes nécessaires à réaliser
- Les activités de substitution proposées
- Les protocoles à mettre en place en cas d'urgence, si nécessaire

Grâce à sa mise en place, l'enfant peut donc bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire en toute sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé. Le PAI est bien sûr révisé aussi souvent que nécessaire, en fonction de l'évolution de l'état de santé de l'enfant et de ses besoins.



# LA CHARTE NATIONALE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le projet éducatif de Maminou s'appuie sur la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant qui met en lumière **10 grands principes**.

Ces principes servent de socle aux pratiques éducatives des professionnels afin que les enfants qui nous sont confiés puissent grandir en toute confiance.

## 10 GRANDS PRINCIPES POUR GRANDIR EN TOUTE CONFIANCE

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli(e) quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité(e), il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.

## LE PRINCIPE DE MIXITE, EGALITE FILLES GARÇONS

En référence à la charte pour une représentation mixte des jouets (édition 2020) et à la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant : les enfants ont besoin d'être valorisés pour leurs compétences personnelles et non en fonction des rôles habituellement attribués à chaque genre.

Il est nécessaire de veiller à ce que les petites filles et les petits garçons soient encouragés de la même manière à aller vers les activités qui suscitent leur intérêt, sans être freiné (es)".

En ce sens, la crèche veillera à la mise à disposition de jouets et à la proposition d'activités qui répondent aux besoins de l'enfant, peu importe qu'il soit une fille ou un garçon.

## LES TEMPS FORT D'UNE JOURNEE

### L'accueil

Au fil des années, l'enfant va progressivement se séparer de ses parents, apprendre à vivre en dehors de son univers familial et mener des expériences sous le regard d'autres adultes.

Les moments d'accueil de l'enfant et de ses parents sont très importants car ils permettent à ceux-ci de se séparer tout en gardant le lien qui les unit. Ils seront aidés par des professionnels attentifs, sécurisants et à l'écoute des besoins de chacun.

Le principe de l'accueil de leur enfant en crèche doit être préalablement expliqué aux parents et doit répondre au besoin réel de la famille.

Les parents doivent avoir eu toutes les informations concernant le fonctionnement de la P.A.J.E. et des aides possibles qu'offre ce mode d'accueil (pour permettre, par exemple, aux familles à faibles revenus d'accéder aussi à ce mode de garde).

#### · Le premier accueil

Le premier accueil est la base d'une relation de confiance entre parents et professionnels ; l'enfant en étant l'enjeu principal. En effet, si les parents se sentent écoutés et en sécurité, leur enfant s'intégrera plus facilement dans la structure.

#### La Référente Technique procède à l'admission de l'enfant en plusieurs étapes :

- Explication globale du fonctionnement de la structure avec les spécificités de l'accueil en crèche et la lecture du règlement de fonctionnement.
- Visite de la structure et présentation du personnel qui prendra en charge l'enfant.
- Constitution du dossier (pièces administratives et médicales, règlement intérieur, décharges, contrat...).
- Définition d'un rendez-vous pour la première familiarisation qui se fera avec la personne (la référente technique ou la personne en capacité de suivre une adaptation et d'en maîtriser les tenants et les aboutissants) qui suivra l'enfant pendant toute sa familiarisation et sera sa référente.

#### · La période de familiarisation

C'est une période qui s'organise de manière progressive et qui va permettre de faire connaissance, de rassurer les parents et l'enfant et ainsi de faciliter l'intégration de chacun au sein de la structure.

Par période de familiarisation, nous entendons que l'enfant vient d'abord sur un temps assez court (environ 45 minutes) puis, en fonction de sa réaction face à la séparation, le temps de familiarisation va augmenter dans le but de permettre à l'enfant de découvrir les différents temps forts de la journée et d'être pleinement en sécurité affective dans la crèche.

Sa durée varie en fonction de la capacité de l'enfant et de sa famille à se séparer et à se familiariser avec la structure.

Le premier jour de la familiarisation se déroule en présence des parents.

Pour ce premier jour, une date est fixée à un moment où la personne qui sera référente de l'enfant peut se libérer du groupe pour accueillir la famille dans de bonnes conditions.

Pendant que l'enfant joue ou observe son environnement, la première rencontre entre les membres de la famille et la professionnelle va avoir lieu :

- Un échange s'organise alors avec les parents autour des habitudes de l'enfant (alimentation, change, endormissement, rituels...). Ces informations sont décrites sur un document spécifique qui servira de fil conducteur à l'ensemble de l'équipe, pendant l'adaptation puis lors de sa prise en charge quotidienne.
- La référente technique ou la personne référente de l'enfant présente ensuite le fonctionnement de la crèche, en décrivant une journée type, en expliquant les grandes lignes du projet pédagogique, ainsi que les différentes sorties et/ou activités qui sont organisées tout au long de l'année...
- Elle se montre disponible pour répondre aux éventuelles difficultés de la séparation ou pour toutes autres questions concernant le mode de garde de l'enfant. En tant que professionnelle, elle sait faire preuve d'écoute active et d'empathie.
- Elle explique aux parents le principe de l'adaptation progressive et fixe avec eux une date pour le prochain accueil.

**Il est important d'accorder le temps nécessaire aux parents et à l'enfant pour cette période de familiarisation.**

Nous énonçons ci-dessous un exemple de familiarisation de l'enfant sur une semaine (qui est le laps de temps minimum pour que l'enfant et sa famille puissent s'adapter et leur assurer un accueil de qualité) :

1er temps

Environ 45 minutes à 1 heure en présence des parents : échanges sur les habitudes de l'enfant et les attentes des parents.

2ème temps

De 30 à 45 minutes où l'enfant évolue désormais dans la crèche sans ses parents : évaluation de la capacité de l'enfant et de ses parents à se séparer.

3ème temps

Accueil de 1 à 2 heures : temps variable en fonction de l'âge de l'enfant et de ses réactions aux deux temps d'accueil précédents

#### 4ème temps

De 2 heures à 4 heures maximum avec l'introduction si possible et souhaitable pour l'enfant d'un temps fort comme un repas ou un goûter ou un temps de sieste.

#### 5ème temps

Petite journée (maximum 6 heures d'accueil) avec tous les temps forts d'une journée et éventuellement des activités réalisées dans la structure.

Au sein de la crèche, nous cherchons à ajuster au maximum cette période de familiarisation aux besoins de l'enfant et de ses parents.

L'aménagement de cette semaine peut donc différer selon le besoin ressenti par les professionnels et les parents. Si nécessaire, cette période pourra être prolongée au-delà de la semaine prévue à cet effet.

L'exemple donné n'est qu'une des multiples possibilités de temps d'adaptation dans la crèche. La période de familiarisation sera préalablement réfléchiée pour chaque enfant intégrant la structure, le cas échéant, elle sera modifiée en fonction des réactions et de la capacité de l'enfant et de la famille à se séparer Projet d'établissement.

#### · L'accueil au quotidien

Notre volonté est de mettre l'enfant en confiance et répondre à son besoin de sécurité affective.

Le bien-être de l'enfant et la prise en compte de son besoin de sécurité affective s'établissent au quotidien au travers de multiples actions :

- Accueillir l'enfant dans sa globalité et la diversité de ses moyens d'expression : ses émotions, son langage verbal, son expression corporelle... Aussi, l'équipe observe l'enfant au quotidien les interactions qui se mettent progressivement en place entre lui et ses pairs, ainsi que celles qui se nouent entre lui et les différents membres de l'équipe qui prennent soin de lui.
- Accueillir l'enfant dans son individualité et dans le respect de son propre rythme, selon son âge, son histoire, son stade de développement.
- Prendre en compte les transmissions des parents afin de faire le lien entre vie au domicile familial et à la crèche et de permettre ainsi aux professionnels de comprendre l'enfant afin d'ajuster leurs actions en fonction de ces transmissions.
- Verbaliser et parler à l'enfant de ce qu'il vit, quel que soit son âge. Systématiquement lui expliquer ce que l'on va faire, avant de réaliser l'action : il est par exemple nécessaire de dire à l'enfant que l'on va changer sa couche souillée (au lieu de le prendre sans rien lui dire et de le poser sur la table à langer). En verbalisant ainsi les différentes actions, l'enfant n'est pas surpris, il comprend l'attitude bienveillante du professionnel qui s'occupe de lui et collabore volontiers.
- Saisir l'importance des objets ou des phénomènes transitionnels comme le doudou, la tétine, les rituels... Le doudou, par exemple, encore appelé objet transitionnel, est un prolongement de la maison, de la famille de l'enfant. Par sa présence au côté de l'enfant,

par son odeur, il peut le sécuriser, le rassurer dans les moments de départ de ses parents, dans les temps d'endormissement ou lorsqu'il est fatigué etc. La tétine et les rituels sont également importants pour rassurer l'enfant, lui apporter une sécurité affective, de la stabilité et des repères.

- Savoir utiliser le jeu comme un outil de médiation, permettant ainsi à l'enfant d'oser expérimenter et d'entrer en relation avec les autres.
- Mettre en place des repères spatio-temporels par la mise en place d'un déroulement de journée fixe, des coins spécifiques aménagés pour lui (dinette, voitures, jeux de construction, espace de détente, espace de regroupement...).
- Prendre en compte les rythmes de l'enfant : repérer ses besoins en matière de sommeil, de jeux moteurs ou calmes, de temps de détente dans un espace prévu à cet effet...

## · Les transmissions

Les transmissions constituent un moment d'échange important et permettent aux parents et aux professionnels de se donner mutuellement les informations essentielles concernant l'enfant et assurer la parfaite continuité de sa prise en charge au sein de la structure.

Le membre de l'équipe éducative en charge de l'accueil de l'enfant prend le temps de noter, chaque matin, les informations transmises par le parent dans le cahier de transmissions.

Lors de la séparation, il veille au bien-être de l'enfant en verbalisant ce temps de transition et en rassurant les parents.

De la même façon, au départ de l'enfant, il transmet aux parents le vécu de l'enfant au cours de sa journée dans la structure. Par vécu, nous entendons les informations sur les besoins physiologiques de l'enfant, mais également les événements importants de sa journée, les activités et les actions réalisées par celui-ci ; ceci avec beaucoup de bienveillance et sans porter de jugement.

Les transmissions du matin et du soir se font en toute confidentialité, entre le professionnel et le parent. Si une information à transmettre touche à l'intimité de l'enfant ou de sa famille ou s'il survient un problème particulier, des dispositions particulières sont prises afin de préserver l'intimité de l'enfant et de ses parents (l'échange peut alors se faire dans le bureau de la responsable technique).

**Il est à noter que ces moments de dialogue sont importants et qu'ils nécessitent la disponibilité des membres de l'équipe éducative et la disponibilité des parents. Durant les temps d'accueil du matin et du soir, les parents sont invités à entrer dans l'espace de vie. Par exemple, l'accueil pourra se faire au sol, sur le tapis de l'espace bébé ou encore, pour les plus jeunes, auprès de la professionnelle en charge du groupe d'enfant.**

## Le soin

### · Les temps de change et de soin

Chaque enfant a sa couche changée régulièrement et à chaque fois que cela s'avère nécessaire. C'est un moment de communication et d'échange entre l'enfant et l'adulte et beaucoup plus qu'un simple temps d'hygiène.

Lors des temps de soins :

- Le professionnel nomme toujours l'enfant par son prénom et l'invite à se rendre avec lui (lorsqu'il marche) à la salle de bain pour le change de sa couche.
- Il verbalise systématiquement à l'enfant les gestes du change et des soins.
- Il rend l'enfant actif de ce moment en lui parlant (par exemple et selon son âge : en lui proposant d'aider à tendre son bras vers la manche pour s'habiller, à enlever ses chaussons seul).

**Afin de veiller au respect du corps de l'enfant et de répondre aux règles d'hygiène et de sécurité, un protocole de change est établi et adopté par les membres de l'équipe éducative de la structure.**

- L'acquisition de la continence

**L'acquisition de la continence est une grande étape dans la vie de l'enfant.**

Nous souhaitons respecter le souhait des parents, sans les précéder, dans la mesure du raisonnable et en étant à l'écoute du désir de l'enfant. Cette acquisition ne pourra se faire que lorsque celui-ci se sentira prêt.

Toutefois, si les membres de l'équipe perçoivent qu'un enfant montre de l'intérêt pour les toilettes adaptés aux jeunes enfants (ou éventuellement pour le pot), ils en informent les parents et se montrent disponibles pour discuter et les accompagner dans cette acquisition.

**Il est essentiel que parents et professionnels adoptent la même prise en charge par rapport à l'enfant. Cette collaboration est le gage de réussite de l'acquisition de la continence chez lui. Ce type de collaboration est un élément du principe de la coéducation entre les parents et le personnel de la crèche.**

Les professionnels auront alors pour rôle d'accompagner l'enfant dans cette démarche en plusieurs étapes :

- Mener en amont un travail qui permette à l'enfant d'appréhender la continence (montrer à l'enfant les petites toilettes ou le pot, lecture de livre évoquant le sujet, dialogue avec l'enfant).
- Permettre à l'enfant d'aller aux toilettes ou sur le pot aussi souvent qu'il en fait la demande. - Solliciter l'enfant de manière régulière pour qu'il passe aux toilettes ou sur le pot (avant la sieste, avant le goûter, avant de partir en sortie...).
- Verbaliser la situation en aidant l'enfant à retirer sa couche ou sa culotte d'apprentissage et dédramatiser les « petits accidents ».
- Reporter les événements dans le cahier de transmission et informer les parents oralement concernant l'apprentissage de la continence et les dysfonctionnements éventuels (diarrhée, constipation...).

- Règles d'hygiène et de santé

Certaines règles d'hygiène inculquées dans la petite enfance vont leur donner des habitudes de vie qui vont contribuer à la prévention des maladies et d'autres problèmes de santé.

Ainsi, comme lors de la prise des repas, les professionnels vont sensibiliser les enfants à l'importance de se laver les mains au moment du passage aux toilettes. Afin d'éviter la propagation des microbes, il est également important de moucher les enfants chaque fois que cela s'avère nécessaire.

À partir de 2 ans, ils sont généralement en mesure d'apprendre à se moucher. Les professionnels vont donc prendre le temps d'expliquer à l'enfant comment se moucher

Selon les textes législatifs, les membres du personnel sont habilités à administrer des médicaments à condition que les parents aient signé la fiche d'autorisation le concernant (donnée lors de l'admission) et apportent une ordonnance du médecin de l'enfant.

Lorsqu'un enfant se blesse, le professionnel le soigne en respectant les protocoles élaborés par le référent santé accueil inclusif et par les indications du classeur des protocoles.

Tous les traitements et soins devront être notifiés dans un registre dédié et devra mentionner : le nom de l'enfant, la date et l'heure de l'acte, le nom du professionnel de l'accueil du jeune enfant l'ayant réalisé ainsi que, le cas échéant, le nom du médicament administré et la posologie.

Si un des professionnels s'est absenté, l'équipe pourra ainsi suivre les actions réalisées, éventuellement les poursuivre et faire la transmission aux parents.

**L'équipe joue un rôle d'observation et de prévention dans le dépistage précoce des maladies et des déficiences (visuelles, auditives, mentales, motrices...). Une réunion de concertation en lien avec le médecin référent de la crèche s'organisera avant que la référente technique échange à ce propos avec les parents de l'enfant.**

## Le développement de l'enfant

### · La socialisation

Au sein de la structure, l'enfant va appréhender la socialisation dans un environnement extérieur à sa famille. Cette première expérience se fera au rythme de chaque enfant en prenant soin de respecter son aptitude à se séparer.

La formation du personnel à l'observation de l'enfant va permettre de garantir une relation sécurisante.

Les émotions jouent un rôle constructif dans le développement du jeune enfant. Le regard, les pleurs, les sourires sont autant de moyens qui permettent à l'enfant de communiquer ce qu'il ressent. C'est en donnant une signification, une réponse adéquate aux différents actes de celui-ci que les professionnels vont contribuer au sentiment de confiance en soi et de sécurité du jeune enfant. Cette base de la sécurité va permettre ensuite à l'enfant d'aller explorer le monde qui l'entoure.

Petit, il va commencer à entrer en interaction avec les autres enfants en jouant pour lui, mais aux côtés des autres. C'est un âge où les enfants sont souvent en conflit pour la possession d'un jouet. Et bien souvent, plus que le jouet en lui-même, c'est la manière dont son pair l'exploite qui va inciter l'enfant à le lui prendre des mains. La rencontre avec les autres va être purement fortuite ou résultante d'un conflit.

Les professionnels doivent rester vigilants à bien expliquer à cette tranche d'âge les règles de vie en communauté et à ne pas hésiter à rappeler la règle aussi souvent que cela est nécessaire. Il est alors nécessaire de ne pas juger, de ne pas crier et d'aider l'enfant à progresser vers un contact respectueux des autres.

Vers 2 ans, en phase d'acquisition du langage, les enfants commencent à jouer ensemble par petits groupes et élaborent des petits jeux au cours desquels ils revivent leur vie quotidienne.

Pendant les moments de jeu, mais également lors des temps de vie collective, l'enfant va découvrir ses pairs avec lesquels il établira des échanges. L'ensemble de l'équipe pédagogique s'attache à véhiculer des concepts de base pour aider l'enfant dans sa relation à l'autre :

- Vivre ensemble : l'enfant va comprendre l'intérêt d'avoir des relations amicales et respectueuses qui facilitent le « vivre ensemble ».
- Respect des autres : pairs et adultes
- Respect des règles mises en place dans la crèche.
- Partage avec le groupe.
- Attendre, comprendre que l'on ne peut pas tout obtenir immédiatement

Au sein de la structure d'accueil, la socialisation sera favorisée au travers de multiples actions et en privilégiant le plaisir de l'enfant. Pour ce faire, des temps collectifs sont organisés de manière à multiplier les échanges : activités, chansons, ateliers culinaires, sorties...

#### · La psychomotricité libre

Le bébé utilise de façon harmonieuse toute sa musculature. Il se prépare en toute sécurité à l'étape suivante de son développement. Il passe par différentes étapes pour fonder ses différentes acquisitions. Il choisit toujours la posture la plus adaptée pour lui, en évoluant à son rythme. L'enfant expérimente l'espace et tend à mener à terme ce qu'il entreprend.

Il est donc fondamental que l'enfant acquiert les positions assis et debout par lui-même et cela passe par se retourner, ramper... et à son propre rythme, sans que se déplacer dans l'espace et évoluer librement en fonction de ses capacités motrices l'adulte ne le fasse à sa place.

**Les professionnelles veilleront donc à laisser l'enfant.**

Des modules seront à disposition dans l'espace de vie tout au long de la journée et adaptés à l'enfant. **L'équipe éducative veillera à diversifier les propositions tout au long de la journée.**

## L'éveil

### · Le sens des activités

Les enfants de 0 à 3 ans sont en pleine découverte du monde qui les entoure et les activités proposées auront pour objectif de les accompagner dans cette découverte.

Les enfants sont les premiers acteurs dans l'activité, car elle va leur permettre de toucher, de posséder, de faire, d'expérimenter, de tâtonner et donc de construire leur personnalité.

Il ne s'agit donc en aucun cas d'exécuter à leur place.

### · Les objectifs des activités

L'enfant joue à différents types de jeux pour répondre à ses besoins. Il accumule les différentes possibilités que possède chaque jeu pour se construire à différents niveaux (sensori-moteur, socio-affectif, intellectuel).

Les personnes encadrantes veilleront à offrir divers jeux et activités en fonction du développement de l'enfant et de ce qui le préoccupe.

## Au niveau sensori-moteur

Chant, musique, danse, mobiles, hochets, portiques, parcours de motricité, parcours sensoriel, tapis d'éveil, piscine à balles... Les jeux sensori-moteurs développent les sens. Ils affinent l'acquisition de repères spatio-temporels et la découverte du corps.

Les tout petits découvrent le monde et les objets essentiellement par le toucher et le goût pour commencer. Les professionnels aménagent régulièrement des temps visant davantage la motricité globale :

- Rouler sur soi-même, s'asseoir, ramper, grimper, se cacher...
- Pousser des trotteurs...

Ou la motricité fine :

- Manipuler le sable, les graines, l'eau, la pâte à modeler, la peinture et autres matières...
- Déchirer les magazines, toucher les livres...

## Au niveau socio-affectif

Les jeux d'imitation, puis les jeux symboliques ont cette visée.

Il s'agit de jeux de voitures, ferme et animaux, dînnette et poupées, déguisements...

De même pour les jeux à règles destinés aux plus grands : rondes et jeux dansés, jeux d'extérieur...

Enfin, les activités artistiques qui favorisent l'expression de soi et transmettent un patrimoine culturel : musique, arts plastiques, chant, lecture de livres d'images...

Les jeux vont permettre à l'enfant d'acquérir une sécurité affective, de développer ses capacités relationnelles, une certaine autonomie affective, une confiance en soi, un respect des règles collectives pour les plus grands (lors des jeux plus cadrés). Ils vont aussi jouer un rôle dans l'expression de soi et dans l'acquisition du langage.

## Au niveau intellectuel

Les jeux de construction, cubes, Lego, puzzles et autres encastrements exercent l'équilibre, la spatialisation, la latéralisation. Toutes les manipulations sont support à l'acquisition de notions comme le poids, la taille, les couleurs...

Les jeux de société comme le tri, le Memory, le loto, les dominos... entraînent la capacité de raisonnement, la mémoire et la logique. Dans ce contexte, l'enfant va développer son intelligence à la fois logique (acquisition de notion, mémorisation, raisonnement, symbolisation...) et créative (imagination, expression, inventivité).

### · Les différents types d'activités

#### Les activités libres

**Les activités libres auront une grande place au sein de la structure. Il paraît essentiel de privilégier dans un premier temps la découverte libre de l'environnement, des objets, des jeux, l'expérimentation et même l'apprentissage de soi-même.**

Liberté ne signifie pas laisser faire et l'adulte a ici un triple rôle à jouer :

- dans le choix des objets et des jeux mis à disposition (qualité, variété, intérêt, sécurité, adapté à l'âge),
- dans l'accompagnement de l'activité (présence attentive au sol, échange, relation, verbalisation), lorsqu'on laisse l'enfant libre de son jeu.
- dans l'observation des enfants qui donnera à l'équipe des pistes pour prolonger ces découvertes dans les activités dirigées ou dans d'autres jeux libres.

**Lors des activités libres, les tous petits manifestent un grand besoin de présence de l'adulte à leurs côtés pendant l'activité, dans la relation, la communication et le contact physique. L'équipe éducative veillera donc à assurer cette proximité rassurante et stimulante pour l'enfant.**

## Les activités collectives

Les activités collectives, qui auront lieu à des moments réguliers dans la journée, permettent au groupe de faire corps et de vivre une certaine convivialité en rassemblant tous les enfants et les adultes.

Il s'agit essentiellement de temps de chant ou de musique ou encore de lecture. Il est sans doute nécessaire d'accepter cependant que le groupe vive ces temps à deux vitesses : que les plus

jeunes puissent librement quitter le groupe en raison de leur capacité d'attention limitée et leur besoin d'autonomie.

## Les activités en ateliers

**Les activités en ateliers correspondent à des moments plus structurés et encadrés s'adressant aux enfants plus âgés, selon leur développement et leur envie de faire.**

Nous tiendrons compte des souhaits ou des refus des enfants.

Les activités seront proposées et non imposées.

Les activités en ateliers se dérouleront essentiellement les matinées en groupe de 2 à 4 enfants (selon l'activité), animée par un adulte. Elles tiennent compte des capacités, des rythmes et des différents goûts des enfants. Des consignes suffisamment larges permettent de respecter ces différences et de laisser place à la créativité et l'expression personnelle de chaque enfant.

**Il est important qu'une professionnelle reste disponible pour les soins aux enfants (change, biberon, coucher d'un enfant...) afin que les activités ne soient pas interrompues.**

**Avec les enfants plus âgés (plus de 2 ans), les professionnelles pourront aborder des activités plus structurées qui donnent lieu à des apprentissages et nécessitent une préparation plus précise et une progression dans les propositions : par exemple activités graphiques.**

Il ne s'agit pas de faire l'école avant l'école, mais de donner un bagage affectif, de la confiance et de l'estime de soi, des aptitudes motrices, de la sociabilité pour se préparer à l'école maternelle.

La référente technique est attentive à cet objectif et assure l'accompagnement du personnel.

## Les activités en extérieur

La nature joue un rôle essentiel pour l'épanouissement des enfants.

Il est important pour les enfants d'avoir accès quotidiennement à notre espace extérieur et ceci quel que soit le temps. L'équipe veillera donc à bien habiller les enfants en fonction de la météo.

Notre volonté est que l'espace extérieur de la crèche soit investi comme un espace à part entière de la structure. Nous mettrons par exemple, en place un potager avec les enfants pour contribuer notamment à cet éveil sensoriel. Des promenades pourront également être proposées.

## Le bien-être

### · Les repas

Les temps de repas rythment la journée des enfants et leur permettent progressivement de construire des repères dans le temps.

#### Pour les plus petits

Manger est un besoin physiologique. C'est aussi un moment de socialisation et de relation entre l'adulte et l'enfant pendant lequel on communique de manière verbale et non verbale (des sourires, des mimiques, parfois des grimaces, des refus de manger, de goûter etc.).

Respecter le rythme de chaque enfant est essentiel. Concernant les horaires des repas et la diversification des aliments, les professionnels suivent les indications des parents (en accord avec le référentiel de diversification) et introduisent les aliments au fur et à mesure de ces indications.

**Les membres de l'équipe s'informent lors de l'accueil du matin de l'heure du dernier repas et de tous les changements concernant les habitudes alimentaires de l'enfant.**

Les repas sont donnés aux enfants en fonction de leur développement moteur :

- Les biberons sont donnés dans les bras de l'adulte.
- Les enfants qui ne se mettent pas assis seuls prennent leur repas dans les bras de l'adulte.
- Lorsque les enfants ont la capacité de s'asseoir seul, le repas leur est proposé à table.
- Lorsque les enfants montrent un intérêt pour la cuillère, une deuxième cuillère leur est proposée.
- 

**Avant et après les repas, chaque professionnel nettoie le visage et les mains de l'enfant avec un gant de toilette. Dès que l'autonomie de l'enfant le permet, l'adulte aide ce dernier à mettre la main dans le gant de toilette pour se laver ou l'accompagne au point d'eau et le guide dans le lavage des mains**

#### Pour les plus grands

Le déjeuner et le goûter sont pour les enfants des moments importants qui, au-delà du besoin physiologique, leur permettent de partager un moment collectif. Le repas est un moment de convivialité, mais également une source de découvertes sensorielles et d'apprentissages.

**Le passage à table se fait au travers de rituels : lavage des mains, chants ou petite lecture pour se dire « bon appétit ».**

Ensuite, les adultes s'assoient à table avec les enfants afin d'être à leur hauteur et de faciliter les échanges durant le repas.

Le mobilier de la crèche est spécifiquement adapté au confort des enfants et à leur taille afin de faciliter la communication entre pairs et adultes. Les plats sont toujours présentés à l'enfant et

les aliments sont systématiquement nommés. Lors de l'entrée ou du dessert, les plus grands peuvent être invités à se servir seuls afin de favoriser leur autonomie.

Lors des repas, les adultes ont pour rôle d'instaurer certaines règles : écouter les consignes, attendre son tour, remercier, demander poliment etc...

Ils apportent progressivement un cadre avec bienveillance, douceur et explications claires des codes de conduite en communauté pour permettre à l'enfant de se socialiser petit à petit.

Ils ont également pour mission d'accompagner l'enfant vers l'autonomie en le laissant progressivement manger seul avec une petite cuillère, puis à l'aide d'une fourchette. Pour cela, il est nécessaire de lui laisser le loisir de s'exercer, de répéter et d'affiner ses gestes au fur et à mesure de ses expérimentations.

Dans la mesure où l'enfant désire le faire seul, l'équipe éducative ne donne pas à manger sous prétexte que « c'est plus rapide et moins salissant ». Amener les aliments à la bouche avec la cuillère prend du temps. Si un enfant, en plein apprentissage, demande à être aidé, le professionnel le guide car manger seul sollicite beaucoup d'efforts.

Notre démarche pédagogique est donc d'accompagner et de laisser le temps à l'enfant d'accéder à une certaine autonomie, en fonction de son rythme et de son stade de développement. Et c'est grâce à l'observation quotidienne que nous lui proposons un accompagnement individualisé.

Les préconisations et/ou interdictions alimentaires transmises par les parents sont respectées dans la mesure du réalisable et en fonction de l'organisation collective.

## · Le sommeil

### Respect des rythmes de sommeil

Les besoins en sommeil sont différents d'un enfant à l'autre. Il est donc important de respecter le rythme de chacun. Les professionnels vont apprendre à connaître l'enfant et ses habitudes. C'est pourquoi les transmissions au sein de l'équipe seront assurées.

L'observation permet aux professionnels de repérer les signes de fatigue chez l'enfant. La prise en compte des indications des parents lors des temps de transmissions permettra aux professionnels de confirmer leur ressenti. Ils vont alors préparer l'enfant à aller au lit (verbalisation) en lui donnant ses effets personnels (objet transitionnel de référence) et en le déshabillant pour qu'il dorme confortablement.

L'endormissement dans un lieu étranger est une grande étape. Il est donc primordial d'agir raisonnablement si l'enfant résiste et montre des signes d'angoisse.

**Un enfant qui dort ne sera pas réveillé, il se réveillera selon son rythme.**

Temps de repos en début d'après-midi

Les plus grands commencent à avoir des habitudes plus régulières.

**En début d'après-midi, une sieste ou éventuellement un temps de repos leur sera proposé, toujours dans le respect du rythme de chacun.**

Une ambiance, un rituel pour s'endormir

L'enfant dispose d'un espace vital suffisant pour bien se reposer.

Le mobilier et le linge de lit sont adaptés aux exigences de l'accueil des jeunes enfants. Afin de rassurer l'enfant et de lui donner des repères, il aura son propre lit pour qu'il puisse se l'attribuer.

Dans les salles de sieste, une ambiance favorisant l'endormissement est mise en place : lumière tamisée, musique douce, pièce aérée et température adaptée.

La musique peut permettre aux enfants de se calmer, de se recentrer sur eux et symboliser le moment de l'endormissement dans le rythme de la journée de l'enfant.

**Un adulte accompagne les enfants à l'endormissement en étant présent dans le dortoir.**

**Le coucher des bébés se fera sur le dos, par respect des consignes de sécurité préconisées par l'Organisation Mondiale de la Santé.**

Chaque professionnel va veiller à respecter les indications des parents quant aux rituels d'endormissement : doudous, tétines, couvertures, bercements, balancements.

Les membres de l'équipe peuvent se référer aux informations données lors de l'adaptation afin de se remémorer les rituels de chacun. Une pochette à doudous, ainsi qu'un système de rangement des tétines sont mis en place. Cette organisation permet aussi aux enfants de pouvoir gérer leur besoin relatif à ces objets transitionnels. Ceci implique que les doudous restent à la portée des enfants. Le professionnel incitera l'enfant à s'en séparer lorsqu'il fait de la peinture où se lave les mains par exemple. Il entraîne l'enfant à la séparation progressive du doudou, sans forcer, sans humilier, en douceur et avec empathie.

# CONCLUSION

Ce projet d'établissement est une trame sociale, d'accueil et éducative. Un fil conducteur pour le fonctionnement de la crèche Maminou.

Il est un outil de réflexion évolutif dans notre approche de prise en charge du jeune enfant et rassemble nos valeurs éducatives.

L'équipe s'engage dans un respect de la famille et met en œuvre toute sa compétence professionnelle au service d'un accueil de qualité des enfants qui lui sont confiés.

Au travers d'activités d'éveil, mais également en adoptant une attitude globale d'observation et d'écoute, nous répondons aux demandes de sécurité affective ainsi qu'aux besoins primaires de chacun. L'enfant ressentant ce bien-être pourra alors se tourner vers le groupe et profiter pleinement de l'accueil global qui lui est proposé.

Les professionnels sont dans une démarche visant à accompagner l'enfant à exploiter seul son environnement puis, en le guidant progressivement vers l'autonomie, elle favorise l'intégration à l'école maternelle.

Une attention particulière sera portée au projet parental ainsi qu'aux questionnements concernant l'enfant et la parentalité. La référente technique est disponible pour accompagner chacune des familles afin qu'elle se sente en confiance face à l'évolution de leur enfant en collectivité.

Le projet d'établissement nous servira de base pour approfondir en détails notre démarche dans le projet pédagogique. Ce dernier est réalisé autour d'une réelle réflexion d'équipe dès l'ouverture de chacune des crèches.

Il est mis à jour régulièrement. Il rassemble les intentions concrètes et les projets qui porteront l'équipe durant un temps défini.

Il sera revisité si besoin dans l'objectif de toujours favoriser l'amélioration de l'accueil.

# ANNEXES

## Annexes

Mise en place de bonnes pratiques 44

## Fiches de postes

Le gestionnaire 50

Le référent technique 51

Le CAP AEPE ou CAP Petite Enfance 53

L'auxiliaire de puériculture 55



# MISE EN PLACE DE BONNES PRATIQUES ORIENTEES EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

La consommation d'eau et d'énergie en suivant la consommation d'eau et d'énergie et en entreprenant des actions pour réduire cette consommation :

- Vérification des chasses d'eau, suivi des installations (ballon d'eau chaude, compteur d'électricité pour veiller aux fuites éventuelles,
- Réglage des parquets chauffants,
- Vérification régulière du temps pendant lequel le robinet est activé,
- Veille du temps d'allumage des éclairages extérieurs (notamment la nuit),
- Veille de la température des chambres,
- Débranchement des équipements informatiques qui consomment même éteints les week-ends et jours de congés...
- Utilisation de lampes basse consommation et d'équipements moins énergivores.
- Utilisation de l'eau du robinet à la place de l'eau minérale en bouteilles après réalisation d'analyse d'eau.
- Installation de détecteurs de mouvements déclenchant l'éclairage (pas nécessairement dans toutes les pièces).
- Installation de chasse d'eau à double bouton.
- Installation de réducteurs de débit sur la robinetterie.
- Installation de récupérateurs d'eau de pluie pour le jardin pédagogique

La gestion des déchets en réduisant les déchets et en veillant au tri et au recyclage

- Réutiliser du papier comme brouillon.
- Passer de factures papiers aux factures électroniques chaque fois que cela est possible.
- Limiter l'impression des mails à ceux qui sont nécessaires.
- Utiliser des couches lavables ou jetables biodégradables. *À noter : les couches lavables permettent de réduire les déchets par rapport à l'utilisation de couches jetables (environ 230kg/an/enfant de moins de 3 ans).*
- Prendre des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.
- Utiliser des piles rechargeables, mettre à disposition un point de collecte des piles usagées au sein de l'EAJE et utilisable par les familles.
- Organiser le dépôt des cartouches d'encre d'imprimantes et des ampoules basse consommation usagées au point de collecte.
- Trier le verre et organiser son dépôt en borne.
- Donner les textiles usagés aux containers dédiés.
- Utiliser des serviettes lavables pour le change.
- Utiliser des sur-chaussures lavables et non jetables.

## La restauration en ayant une réflexion locale et raisonnée

- Privilégier l'achat de produits locaux et de saison.
- Permettre une alimentation biologique une à deux fois par semaine en prévoyant un aliment biologique dans les menus chaque jour.
- Assurer une meilleure gestion des quantités : selon les quantités fournies par le prestataire, commander moins de repas que d'enfants si besoin, comparer les prestataires et privilégier les prestataires avec lesquels on peut travailler en direct.
- Optimiser la gestion des stocks.
- S'interroger sur l'optimisation du surplus des repas non-consommés
- Proposer chaque semaine 1 à 2 repas végétariens.
- Lorsque cela est possible, penser à faire appel à des prestataires et fournisseurs locaux, tels que les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Ces structures offrent la possibilité à des travailleurs handicapés de mener des activités à caractère professionnel.

## L'entretien des locaux

- Optimiser le chargement de la machine à laver le linge et du lave-vaisselle pour réduire la consommation des produits de lavage et le nombre de lavages.
- Choisir des produits d'entretien en tenant compte de leur impact environnemental (tablettes pour le lave-vaisselle, liquide vaisselle, lessive, ...).
- Avoir recourt au nettoyage à la vapeur qui détruit les germes sur toutes les surfaces et permet de remplacer les produits.
- Privilégier un matériel peu consommateur en énergie.
- Utiliser des produits éco labélisés.

## Les équipements informatiques

- Privilégier les équipements informatiques labellisés « Energy Star ».
- Organiser le recyclage (2ème vie du produit) du matériel dont nous nous séparons.
- Le logo Energy Star sur un équipement indique qu'il est économe en énergie aussi bien en fonctionnement qu'en veille. Il peut se trouver sur les ordinateurs, les écrans, les imprimantes... Pour plus d'informations : ADEME, Passeport écoproduit, Edition 2011

## Les transports

- Encourager le covoiturage par la mutualisation d'un véhicule pour se rendre à des formations ou à des groupes de travail.
- Encourager l'utilisation des transports en commun et communiquer aux salariés sur la possibilité d'être remboursé de la moitié de l'abonnement des transports en commun.
- Être attentif à la gestion des commandes et des livraisons en pensant à l'optimisation des trajets.
- S'informer et encourager le respect des plans de transports définis dans la commune (limitation des transports aux heures de pointe).
- Proposer des plannings de travail permettant de limiter les allers retours au sein d'une même journée de travail.

## Les espaces verts

- Maîtriser les arrosages et penser à la récupération d'eau de pluie.
- Privilégier « le Mulching » lors de la tonte (technique de tonte sans ramassage de l'herbe).
- Privilégier des espèces végétales moins consommatrices d'eau.

## Les travaux

- Faire appel à un architecte sensibilisé aux questions environnementales.
- Intégrer les considérations de développement durable sur les coûts de fonctionnement de la structure à long terme dans la construction du projet.
- Veiller aux peintures utilisées qui couvrent de larges surfaces et influent le moins possible sur la qualité de l'air intérieur.
- Lors d'une création, anticiper les émanations de produits toxiques qui peuvent être importantes et prévoir un temps d'aération suffisant.
- Privilégier les toits terrasses végétalisés (végétaux qui conservent l'humidité et qui ne demandent pas d'entretien).
- Prévoir des espaces de stockage adaptés.
- Prendre en compte des moyens de transports doux (lieux pour ranger les poussettes, vélos, trottinettes...)

## Les projets à destination des enfants et de leurs familles : les équipes professionnelles jouent un rôle d'éducation et de prévention auprès des enfants qu'elles accueillent quotidiennement

- Intégrer le développement durable dans le projet pédagogique de la structure.
- Sensibiliser, proposer de l'information et former au développement durable, par exemple par la mise à disposition de revues, propositions d'ateliers en soirée sur des thématiques.
- Mise en place de projets avec du matériel de recyclable (boite de mouchoirs, cartons, pots de yaourt...) ou un travail sur la plantation en créant un jardin ou un potager.
- Dans le cadre du projet éducatif et pédagogique les enfants sont sensibilisés au développement durable par des gestes simples du quotidien, comme ramasser un papier et le jeter dans la bonne poubelle, éteindre la lumière en sortant d'une pièce, ne pas faire couler l'eau inutilement, utiliser les épluchures de fruits et légumes pour confectionner un compost et ensuite l'utiliser comme engrais pour le jardin pédagogique, utiliser l'eau de pluie récupérée dans un réceptacle adapté pour arroser le potager,...
- Le personnel d'encadrement veille à expliquer chacun de ses gestes « éco-responsables » aux enfants pour que ceux-ci prennent conscience de l'importance du respect de l'environnement et l'intègrent dès leur plus jeune âge et ainsi en faire des adultes « responsables ».
- Mutualiser du matériel pédagogique entre plusieurs de nos crèches afin d'éviter de surconsommer.

# LE GESTIONNAIRE

## *Fonctions et Missions*

- Gestion financière.
- Mise en place et suivi des différents budgets de la crèche.
- Mise en œuvre et suivi des éléments comptables et de bilans pour la crèche
- S'assurer de l'équilibre financier de la crèche.
- Planification.
- Fixer les objectifs à atteindre.
- Dresser une liste de travail à mener.
- Analyser le chemin parcouru et les ressources de la structure.
- Évaluer les points faibles et les points forts de la structure afin d'améliorer les prestations proposées.
- Déterminer les moyens à utiliser pour atteindre les objectifs.
- Organisation.
- Définir la composition de l'équipe et coordonner leurs activités.
- Encourager la création de liens organisationnels qui aident à travailler en harmonie afin de réaliser les objectifs fixés.
- Distribution des tâches.
- Création d'un réseau de communication.
- Direction.
- Exercer une attitude positive sur les membres de l'équipe d'encadrement des enfants.
- Orienter les activités des professionnels pour arriver au résultat escompté.
- Motiver son équipe en vue d'atteindre les objectifs fixés.
- Mise en place de formation du personnel, de réunions en équipe et entretiens individuels.
- Contrôle.
- Examiner la situation.
- S'assurer que les résultats obtenus soient conformes aux buts fixés.
- Apporter, si nécessaire, des changements ou corrections en collaboration étroite avec le référent technique.
- Le gestionnaire sera en lien régulier avec le référent technique. Les missions de chacun seront définies en concertation.

# LE RÉFÉRENT TECHNIQUE

## *Fonctions et Missions*

### **Gestion administrative et financière :**

- Respecter le budget alloué par le gestionnaire.
- Respecter la législation en vigueur.
- Organiser la logistique : repas, hygiène, matériel, commandes, etc....
- Suivre la mise à jour du classeur des protocoles et son application dans la crèche.
- Tenir le registre de sécurité.
- Suivre le budget de fonctionnement.
- Création et mise en place du projet pédagogique
- Élaborer un projet pédagogique en concertation avec l'équipe.
- Réaliser un rapport d'activité annuel.
- Élaborer la démarche d'évaluation.

### **Animation de l'équipe :**

- Mise en œuvre et suivi des projets (technique, éducatif, pédagogique...) de la structure.
- Garantir la mise en application et le respect du projet d'établissement et du règlement de fonctionnement.
- Participer au recrutement du personnel.
- Organiser l'intégration des nouveaux embauchés.
- Animer l'équipe en organisant des réunions collectives et des entretiens individuels réguliers.
- Gestion des plannings.
- Planifier la formation continue.
- Organiser et veiller à l'application des consignes et des normes d'hygiène et de sécurité.

### **Relation avec les parents :**

- Rencontrer les parents, présenter la structure (locaux, équipe et fonctionnement).
- Être disponible auprès des parents en interface avec l'équipe.
- Organiser la communication auprès des parents (réunion d'informations, affichage).
- Inciter les parents à participer à la vie de la structure.

### **Responsabilité vis-à-vis de l'enfant et du lieu d'accueil :**

- Veiller à la santé et la sécurité des enfants accueillis.
- Responsabilité de la qualité de l'accueil (adaptation, éveil, sécurité, bien être).
- Proposer et mettre en place des activités adaptées à l'âge, au rythme et aux besoins de chaque enfant.
- Mettre en place des actions de prévention, savoir reconnaître l'enfant en danger et relayer les informations auprès de la PMI et/ou les services sociaux.
- Veiller au suivi des vaccinations de chaque enfant.

### **Relation avec les partenaires locaux :**

- Établir des liens avec les autres intervenants auprès de la petite enfance : PMI, service petite enfance de la municipalité, écoles, bibliothèques.

# LE C.A.P. AEPE OU C.A.P PETITE ENFANCE

## *Fonctions et Missions*

### Travail auprès du Référent technique :

- Rendre compte des activités organisées.
- Savoir transmettre les informations et observations au référent technique.
- Organiser son travail dans le respect des besoins de la structure d'accueil et du respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.

### Travail auprès de l'équipe :

- Collaborer et communiquer avec l'équipe dans le respect du projet pédagogique.
- Faire preuve de polyvalence.
- Participer aux réunions d'équipe.

### Travail auprès des enfants :

- Accueillir les enfants dans la structure.
- Encadrer un groupe d'enfants.
- Proposer et organiser des activités ludiques et éducatives adaptées aux capacités, aux rythmes, aux désirs de l'enfant ; et en lien avec le référent technique.
- Effectuer les soins relatifs aux besoins des enfants (repas, sommeil, hygiène, administration de traitements...).
- Entretien d'un environnement propre et stimulant auprès des enfants (linge, désinfection des locaux, jouets...).
- Réaliser avec l'équipe l'observation des enfants afin de veiller à leurs besoins affectifs et physiques.
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité pour une prise en charge efficace et constante de chaque enfant.
- Participer à l'élaboration et au développement du projet pédagogique.
- Identifier les signes de maltraitance, de violence ou de négligence et les transmettre au référent technique.

### Travail auprès des parents :

- Accueillir les parents et effectuer les transmissions en gardant une discrétion professionnelle.
- Jouer un rôle préventif et éducatif auprès des parents (disponibilité, accueil, capacité d'écoute...).

### Travail auprès des stagiaires :

- Accueillir et guider les stagiaires

# L'AUXILIAIRE DE PUÉRICULTURE

## *Fonctions et Missions*

### Travail auprès de la Référent technique :

- Rendre compte des activités organisées.
- Savoir transmettre les informations et observations au Référent technique.
- Organiser son travail dans le respect des besoins de la structure d'accueil et du respect des protocoles d'hygiène et de sécurité.

### Travail auprès de l'équipe :

- Collaborer et communiquer avec l'équipe dans le respect du projet pédagogique.
- Faire preuve de polyvalence.
- Participer aux réunions d'équipe.

### Travail auprès des enfants :

- Accueillir les enfants dans la structure
- Réaliser avec l'équipe l'observation des enfants afin de veiller à leurs besoins affectifs et physiques.
- Encadrer un groupe d'enfants.
- Proposer et organiser des activités ludiques et éducatives adaptées aux capacités, aux rythmes, aux désirs de l'enfant et en lien avec la Référent technique.
- Identifier les besoins de chaque enfant et assurer la continuité des soins qui en découlent individuellement et en groupe (repas, hygiène, sommeil...).
- Appliquer les règles d'hygiène et de sécurité pour une prise en charge efficace et constante de chaque enfant.
- Entretenir un environnement propre et stimulant auprès des enfants (linge, désinfection des locaux, jouets...) en respectant les protocoles en vigueur.
- S'assurer que les protocoles en matière d'hygiène sont respectés.
- Surveiller, repérer les signes infectieux, de douleurs et de mal être des enfants et rester vigilante sur leur état général.
- Administrer les médicaments, non reconstitués et fermés dans leur emballage d'origine, après avoir réceptionné l'original de l'ordonnance et après avoir vérifié l'ensemble des éléments obligatoires sur celle-ci.
- Identifier les signes de maltraitance, de violence ou de négligence et les transmettre au référent technique.
- Participer à l'élaboration et au développement du projet pédagogique tout en étant garant de sa mise en application.

### Travail auprès des parents :

- Accueillir les parents et effectuer les transmissions en gardant une discrétion professionnelle.
- Jouer un rôle préventif et éducatif auprès des parents (disponibilité, accueil, capacité d'écoute...).

### Travail auprès des stagiaires :

- Accueillir et guider les stagiaires.

# LE RÉFÉRENT SANTÉ ET ACCUEIL INCLUSIF

## *Fonctions et Missions*

- Informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe de l'établissement ou du service en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.
- Présenter et expliquer aux professionnels chargés de l'encadrement des enfants les protocoles.
- Apporter son concours pour la mise en œuvre des mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins.
- Veiller à la mise en place de toutes mesures nécessaires à l'accueil inclusif des enfants en situation de handicap, vivant avec une affection chronique, ou présentant tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière.
- Pour un enfant dont l'état de santé le nécessite, aider et accompagner l'équipe de l'établissement ou du service dans la compréhension et la mise en œuvre d'un projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant de l'enfant en accord avec sa famille.
- Assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, notamment en matière de recommandations nutritionnelles, d'activités physiques, de sommeil, d'exposition aux écrans et de santé environnementale et veiller à ce que les familles de la crèche puissent être associés à ces actions.
- Contribuer, dans le cadre du dispositif départemental de traitement des informations préoccupantes, et en coordination avec le référent technique de la crèche, au repérage des enfants en danger ou en risque de l'être et à l'information de la direction et des professionnels sur les conduites à tenir dans ces situations.
- Contribuer, en concertation avec le référent technique de la crèche, à l'établissement des protocoles annexés au règlement de fonctionnement, et veiller à leur bonne compréhension par l'équipe
- Procéder, lorsqu'il l'estime nécessaire pour l'exercice de ses missions et avec l'accord des parents, à son initiative ou à la demande du